République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 05/07/2021

- Nombre de délégués en exercice : *33* ***- Nombre d'élus titulaires présents : 21*** ***- Nombre de votants*** *: 30* ***Date de la convocation*** 28/06/2021 ***Certifiée exécutoire par :*** Transmission en préfecture le : 08/07/2021 Affichage du compte-rendu : le 08/07/2021	***Présents :*** Cyrille BOUVAT - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE – Nathalie DEHAN (n'a pas participé aux votes) - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET - Catherine LAFORET (arrivée à 19h18) - Karine LUCAS – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Max VINCENT – ***Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :*** Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) – Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Cyrille Fiard) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Blandine COLLIN) – Valérie KATZMAN (pouvoir donné à Eric MADIGOU) – Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) ***Absent(s) :*** Pascale BAY - Marc BIGOT - Pierre ATHANAZE ***Secrétaire de Séance élu*** *:* Guillaume MALOT

Le **lundi 5 juillet 2021, à 19h00,** les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 28/06/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-35

CONVENTION ENTRE LE LYCEE SANDAR LA SALLE - LA COMMUNE DE LIMONEST ET LE SMPMO CONCERNANT LA PARCELLE A262

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

La parcelle A 262 propriétés du SMPMO était jusque-là mise à disposition de **L'établissement Sandar La Salle** par bail rural signé entre les deux parties en octobre 2017 pour une période de 9 ans. Un avenant à ce bail signé entre les deux parties en juin 2021 permet la résiliation de ce bail au profit de cette convention tripartite afin de mettre en œuvre un projet commun entre **L'établissement Sandar La Salle et La Commune de Limonest.**

Dans ce contexte la mise à disposition de la parcelle à forts enjeux agricoles, à disposition d'un projet pédagogique de formation agricole et de jardins partagés via une convention, apparait compatible avec les objectifs poursuivis.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention tripartite.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 12/07/2021

Béatrice DELORME, Présidente